



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Allemagne

Question écrite n° 62511

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la disparition programmée des instituts culturels français en Allemagne. Fers de lance de la politique de rapprochement entre la France et l'Allemagne, ils seraient aujourd'hui remplacés par des attachés universitaires. Devant le recul de l'enseignement du français en Allemagne, il s'inquiète des effets de cette restructuration. Aussi, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de promouvoir la culture française en Allemagne.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a décidé de procéder à une réorganisation du réseau culturel français en Allemagne. Cette reconfiguration s'inscrit dans un processus de modernisation et d'adaptation qui permettra de renforcer, selon de nouvelles modalités, la coopération franco-allemande. Cette réforme, présentée à nos partenaires allemands lors du sommet de Vittel, a recueilli leur approbation de principe. La France entretient en Allemagne un réseau culturel qui représente, à lui seul, 12,75 % du nombre des établissements culturels à autonomie financière, placés sous la tutelle directe du ministère des affaires étrangères et répartis dans le monde entier. Au 1er janvier 2000 ce réseau était composé de 19 établissements (instituts français ou centres culturels français à Berlin, Bonn, Brême, Cologne, Dresde, Dusseldorf, Francfort, Fribourg, Hambourg, Hanovre, Heidelberg, Karlsruhe, Kiel, Leipzig, Mayence, Munich, Rostock, Sarrebruck, Stuttgart), de 3 établissements à Erfurt (annexe de l'Institut français de Leipzig), Erlangen et Tübingen et de 2 établissements franco-allemands ayant le statut d'association de droit local à Aix-la-Chapelle et Essen. Ce dispositif a été pour l'essentiel mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans une logique de diffusion culturelle et linguistique. Peu après la réunification allemande, des instituts ont été créés dans les nouveaux Länder pour répondre à un besoin d'information et de formation des habitants de l'ancienne République démocratique allemande. Aujourd'hui, dans un contexte très différent, l'ensemble du réseau doit être reconfiguré afin de le moderniser et de l'adapter à la nouvelle situation allemande ainsi qu'aux évolutions de la relation franco-allemande, la coopération entre les deux pays demeurant bien entendu l'une des priorités de la diplomatie culturelle de la France. Ces dernières années, la France et l'Allemagne ont engagé une profonde modernisation de cette relation culturelle en se dotant de nouveaux instruments, auxquels elles consacrent des moyens importants, comme le centre Marc Bloch à Berlin (centre de recherche en sciences sociales), la chaîne franco-allemande Arte, l'Université franco-allemande ou encore l'Académie franco-allemande du cinéma. L'attachement de la France à cette relation se manifeste également par le niveau des crédits d'intervention alloués à l'ambassade de France en Allemagne : ces crédits ont encore augmentés, alors que le contexte budgétaire est très contraint. L'Office franco-allemand pour la jeunesse voit lui aussi ses moyens augmenter, la contribution française devant passer de 64 à 70 millions de francs en trois ans. Dans le domaine de la coopération universitaire, la contribution française au budget de l'Université franco-allemande, créée le 1er janvier 2000, s'élève pour cette année à 23,5 millions de francs. Elle devrait atteindre 25 millions de francs lorsque l'institution sera en régime de croisière. De nombreuses instances de concertation entre les ministères concernés existent également, qui couvrent l'ensemble des champs de la coopération, dans les domaines artistique, éducatif, universitaire,

scientifique et technologique. La relation culturelle s'est ainsi adaptée aux nouveaux modes d'échanges induits par la modernisation et le dynamisme de l'intégration régionale. Elle évolue en intégrant le développement des industries culturelles, l'irruption des nouvelles techniques de l'information et de la communication dans la vie des citoyens, la mobilité croissante des jeunes, le rôle de la coopération transfrontalière et l'implication renforcée des sociétés civiles dans la relation franco-allemande. L'action des instituts et centres culturels français doit désormais être repensée dans ce nouvel environnement : ils ne sont plus les seuls vecteurs de l'influence de la France en Allemagne, mais s'intègrent dans un dispositif structuré de coopération de grande envergure, innovant et performant. Parallèlement, les autorités britanniques ou allemandes se sont elles aussi engagées dans un programme de révision substantielle de leur dispositif culturel à l'étranger. S'agissant de la présence allemande en France, ceci concerne notamment les Instituts Goethe de Marseille (fermé en 1997), Toulouse et Lille où l'implication des collectivités territoriales françaises et des milieux économiques est recherchée. La réforme du dispositif français aboutira en 2002 à installer une représentation française dans chaque Land. Ce dispositif y gagnera en efficacité et s'intégrera de manière encore plus étroite dans le milieu culturel allemand. Le principe de la continuité de la présence culturelle française sera assuré, en particulier par la création de postes d'un type nouveau : des attachés de coopération culturelle, dotés d'un budget d'intervention, seront affectés auprès de certaines chancelleries ou municipalités. Ils seront chargés de monter en partenariat, dans le cadre à la fois bilatéral et multilatéral (ce qui n'est pas le cas actuellement), des projets d'envergure dépassant le strict cadre local. La dimension universitaire de l'action du réseau sera également renforcée par la création de postes d'attachés de coopération universitaire, localisés soit dans des instituts, soit dans les structures universitaires locales. L'objectif de la réforme est de donner une nouvelle impulsion à la relation bilatérale, de développer la capacité du réseau français à répondre aux sollicitations de ses partenaires allemands, de rendre les agents français plus mobiles, et de les décharger de certaines tâches de gestion et d'administration. La réforme sera effectuée à moyens constants, certaines suppressions d'emplois budgétaires étant compensées par des créations. Cette réforme ne conduira donc aucunement à réduire la présence française en Allemagne ou à en diminuer le coût. Elle vise en revanche à la rendre plus moderne, plus efficace, plus visible et mieux intégrée aux institutions allemandes. Le dispositif sera ainsi renforcé dans la partie orientale de l'Allemagne, là où la France ne disposait jusqu'à présent d'aucun relais. A cet effet, il est prévu de créer des postes d'attachés notamment dans les capitales de trois Länder : Magdebourg (Saxe-Anhalt), Schwerin (Mecklembourg [Poméranie antérieure]) et Potsdam (Brandebourg). Les établissements culturels proprement dits seront au nombre de douze, localisés à Berlin, Brême, Cologne, Dresde, Düsseldorf, Francfort, Hambourg, Leipzig, Mayence, Munich, Sarrebruck et Stuttgart. Leurs moyens seront renforcés. Les trois établissements franco-allemands à Aix-la-Chapelle, Essen et Tübingen, qui ont le statut d'association de droit local, seront maintenus. Ils reçoivent déjà une subvention annuelle importante du ministère des affaires étrangères. Le dispositif sera complété par des antennes culturelles et/ou universitaires se situant à Bonn (un institut Robert Schuman financé par l'université et animé par un attaché universitaire français a déjà été créé), Erfurt, Hanovre, Heidelberg, Kiel et Rostock. A Fribourg et à Karlsruhe, une prise en charge conjointe par les collectivités territoriales allemandes et françaises des deux établissements frontaliers existants, dotés tous deux d'une direction française, est prévue. A Erlangen enfin, la création d'un établissement franco-allemand, ayant le statut d'association de droit local et ayant à sa tête un directeur français, a été négociée avec la municipalité. Ainsi, la reconfiguration du réseau culturel français ne peut en aucun cas être interprétée comme une réduction de la présence française en Allemagne. La coopération franco-allemande demeure, aujourd'hui plus que jamais, irremplaçable pour l'avenir de la construction européenne. L'objectif de la réforme est au contraire de renforcer l'efficacité de ce réseau en l'adaptant aux nouvelles formes d'échanges culturels qui prévalent aujourd'hui entre les pays membres de l'Union européenne. En ce qui concerne les instituts culturels étrangers en France menacés de fermeture, le ministère des affaires étrangères est intervenu notamment pour inciter les collectivités territoriales françaises à apporter un soutien financier à des actions ou à certaines dépenses de fonctionnement de ces instituts, dans le but précisément d'éviter une fermeture pure et simple, pour des raisons budgétaires. Enfin, en ce qui concerne l'enseignement de la langue du partenaire, les gouvernements français et allemand sont tout à fait conscients de l'importance que revêt la connaissance de la langue de l'autre dans chacun des deux pays et s'attachent à développer leur coopération dans le domaine linguistique. C'est ainsi qu'à l'initiative de M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de M. Kurt Beck, plénipotentiaire pour les relations culturelles franco-allemandes, a été organisée à Mayence, le 14 mai dernier, une rencontre sur l'enseignement de la langue du partenaire. Cette réunion marque la volonté des deux gouvernements d'inscrire, dans leur politique éducative respective, de

nouvelles actions conjointes en faveur de la langue du partenaire. Dans le contexte de la célébration de l'année européenne des langues et de la mise en oeuvre, du côté français, d'une réforme de l'enseignement des langues, cette rencontre a été l'occasion de réunir pour la première fois plus de cent responsables éducatifs français et allemands qui ont identifié une série de mesures visant à renforcer l'enseignement des deux langues et à promouvoir leur apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles. Cette mobilisation sera poursuivie et une nouvelle rencontre est prévue à Dijon en 2002. Les mesures préconisées à Mayence ont été présentées par le ministre de l'éducation nationale et par le plénipotentiaire pour les relations culturelles franco-allemandes aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du dernier sommet franco-allemand qui s'est tenu à Fribourg le 12 juin 2001.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62511

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3450

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5004